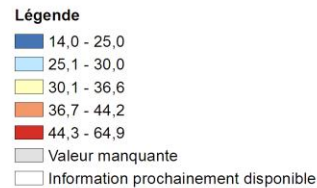
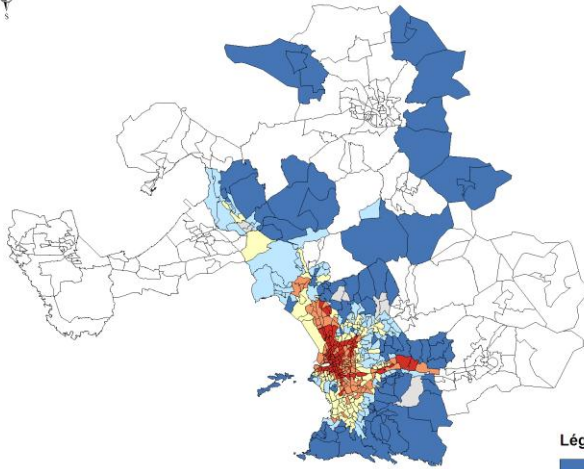


Distribution spatiale des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) Agglomération de Marseille (moyenne 2002-2009)



Quit'Area
Expositions environnementales
et inégalités sociales de santé

EHESP/IRSET- U1085
2012

Sources des données :

Les données ont été fournies par l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région PACA, aujourd'hui AirPACA

(anciennement Atmo PACA). <http://www.airpaca.org/>

Méthode :

L'unité spatiale retenue est l'IRIS (Ilots regroupés pour l'Information Statistique), qui compte environ 2000 habitants en moyenne.

Les données à l'échelle de l'IRIS de 2002 à 2009 ont été obtenues grâce au modèle STREET pour les brins routiers (trafic), à un traitement géostatistique pour la pollution de fond (logiciel ISATIS) et à une fonction de décroissance des niveaux entre la proximité et le fond (prise en compte de la densité bâti).

Les concentrations annuelles de NO₂ ont été estimées à une échelle de 20 m de résolution spatiale, puis agrégées à l'IRIS et moyennées sur la période 2002-2009.

Commentaires :

La distribution spatiale des concentrations de NO₂ dans l'agglomération de Marseille met en évidence un gradient de pollution lié au trafic. Ainsi, les valeurs les plus élevées (IRIS colorés en rouge et orangé) se retrouvent à l'Ouest de la ville de Marseille, au niveau du port, ainsi que le long des principaux axes routiers traversant l'agglomération, de même que dans les zones environnantes de l'aéroport. Plus on s'éloigne vers la périphérie de l'agglomération, plus les concentrations moyennes diminuent (IRIS colorés en bleu).

Nota 1: en vue de « protéger la santé humaine et l'environnement dans son ensemble », la valeur limite annuelle de NO₂ définie par la Directive européenne 2008/50/CE du 14 avril 2008 est de 40 µg/m³.

Nota 2: les concentrations en NO₂ n'ont pas pu être estimées pour les IRIS grisés faute de stations de mesure pour caler le modèle.